

ADHESION POUR L'HIVER 2021-2022 ET L'ETE 2022

Bulletin rempli et signé, à retourner avec le règlement correspondant, au plus tard avec l'appel à information

Nom Prénom

Nom de votre structure

Adresse

CP Ville

Tél. fixe Tél portable

E-mail

Site web

Vous adhérez à l'Office de Tourisme en qualité de (cocher la/les case correspondante) :

Type de structure/établissement	Vous souhaitez insérer une photo	
	Oui	Non
<input type="checkbox"/> Simple adhérent		
<input type="checkbox"/> Commerce, entreprise, prestataire de services		
<input type="checkbox"/> Prestataire de Loisirs Nombre de membres		
<input type="checkbox"/> Remontées mécaniques		
<input type="checkbox"/> Association locale		
<input type="checkbox"/> Service d'urgence		
<input type="checkbox"/> Loueur de meublés Nombre de lots		
<input type="checkbox"/> Hôtel / Pension Nombre de chambres <input type="checkbox"/> Supplément rubrique restaurant		
<input type="checkbox"/> Maison familiale		
<input type="checkbox"/> Centre collectif Nombre de lits		
<input type="checkbox"/> Résidence de Tourisme avec photo Nombre de logements		
<input type="checkbox"/> Agence immobilière		
<input type="checkbox"/> Camping / Refuge Nombre d'emplacements		

Si vous ne rentrez dans aucune des catégories, merci de nous consulter.

Tarifs sur le barème 2021 ci-joint.

Pour plusieurs rubriques :

1 adhésion de base + montant de la colonne « Tarifs 2021-2022 adhérent à l'association » pour chaque rubrique

Ci-joint mon paiement d'un montant de€

En règlement de ma cotisation à l'Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves et de l'option de promotion choisie

En espèces

Par chèque n° Banque Daté du

A l'ordre de l'Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves

Fait à

Tampon et signature

Le



Bulletin d'adhésion à l'Office de Tourisme

Association Loi 1901



L'Office de Tourisme de Saint Sorlin d'Arves est une association loi de 1901.

Son but est de réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique. Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique et l'animation de la Commune. Il contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

Le fait de régler votre cotisation marque votre adhésion à l'Office de Tourisme, à ses statuts et projets, et votre positionnement en tant que partenaire de cet organisme.

En outre par ce partenariat, votre cotisation vous donne droit à :

- Prendre part au vote lors des Assemblées Générales et vous présenter comme administrateur.

En plus de la simple cotisation de base :

- Possibilité de parution brochure institutionnelle et/ou guides thématiques annuels de Saint Sorlin d'Arves, selon les modalités définies sur le barème de cotisation joint.
- Possibilité de parution sur le site Internet de Saint Sorlin d'Arves et de ses sites partenaires

Pour les prestataires d'activités, de services, les commerçants et les hébergeurs hôteliers ou de plus de 8 lots :

- Insertion de votre document A4 dans le classeur « Saint Sorlin vous propose », disponible aux visiteurs pour une consultation sur place
- Un emplacement pour des prospectus de format A5, dans le présentoir de la Maison du Tourisme.

Pour les prestataires d'activités :

- Invitation à des pots d'accueil pour présentation du programme d'activités.

Ce que l'Office de Tourisme attend de vous :

- Votre participation et votre engagement lors des Assemblées Générales ;
- Vos idées et suggestions en matière d'amélioration des services de l'OT, en participant à son enquête satisfaction dédiée aux professionnels du tourisme ;
- Votre participation à l'observation touristique du territoire : fourniture de données de fréquentation et d'offre ;
- Votre aide et éventuellement participation lors des manifestations et animations organisées par l'Office de Tourisme ;
- En tant que membre de l'Office de Tourisme, le respect de son image et de ses actions.

Espérant que notre COLLABORATION sera conviviale et efficace,

L'Equipe de l'Office de Tourisme